



BILAN d'ACTIVITE 2018

Le programme d'action 2018 a été possible grâce au concours de



1	Animation du SAGE de l'étang de Salses-Leucate.....	2
1.1	Concertation et planification	2
1.1.1	Secrétariat et animation de la CLE	2
1.1.2	Gouvernance avec les programmes de gestion connexes.....	2
1.1.3	Fonctionnement du Syndicat.....	3
1.2	Mise en œuvre des orientations de gestion du SAGE.....	3
2	Animation du 3^{ème} CONTRAT D'ETANG	4
2.1	Concertation et planification	4
2.2	Mise en œuvre du 3ème contrat d'étang.....	5
3	Mise en œuvre des volets qualité de l'eau du SAGE et du 3^{ème} CONTRAT D'ETANG	6
3.1	Amélioration des connaissances.....	6
3.1.1	Etudes spécifiques	6
3.1.2	Poursuite des suivis du milieu	9
3.2	Amélioration de l'état des masses d'eau du bassin versant	12
3.2.1	Opérations menées par RIVAGE	12
3.2.2	Suivi des opérations menées hors MO RIVAGE dans le cadre du contrat d'étang.....	13
4	Mise en œuvre de la STRATEGIE DE GESTION DES ZONES HUMIDES	15
4.1	Concertation et planification	15
4.1.1	Secrétariat et animation des instances de concertation	15
4.1.2	Animation des groupes de travail pour la mise en œuvre de la SGHZ	15
4.1.3	Veille à la cohérence des politiques publiques	16
4.2	Mise en œuvre des orientations de gestion de la SGZH	16
4.2.1	Actions territorialisées	16
4.2.2	Actions transversales	18
4.2.3	Autres actions.....	19
5	Mise en œuvre du PAEC 2016-2017	20
5.1	Concertation et planification	20
5.2	Mise en œuvre des orientations de gestion du PAEC	20
6	Mise en œuvre des DOCOB NATURA 2000	21
6.1	Natura 2000 sur les sites du complexe lagunaire de Salses-Leucate.....	21
6.1.1	Concertation et planification.....	21
6.1.2	Mise en œuvre des orientations de gestion du Docob	21
6.2	Natura 2000 sur le site du fort de Salses.....	26
6.2.1	Concertation et planification.....	26
6.2.2	Mise en œuvre des orientations de gestion du Docob	26
7	Gestion du syndicat RIVAGE	28
7.1	Planification	28
7.1.1	Mise en place de la GEMAPI	28
7.1.2	Définition des objectifs annuels/pluriannuels de RIVAGE dans le cadre de sa stratégie d'action ..	28
7.2	Mise en œuvre des orientations de gestion définies.....	29
7.2.1	Gestion du syndicat.....	29
7.2.2	Communication et sensibilisation	31

1 Animation du SAGE de l'étang de Salses-Leucate

1.1 Concertation et planification

1.1.1 Secrétariat et animation de la CLE

Référence contrat d'étang : IVA2

Organisation et participation aux réunions de CLE

L'arrêté de renouvellement de la CLE a été signé le 15 janvier 2018.

Dans le cadre l'animation du SAGE, la CLE a été réunie le 16 mars 2018 pour son renouvellement et le bilan d'activité annuel du SAGE. M. Michel PY a été réélu à la Présidence de la CLE. La présentation et le CR de la réunion sont joints en Annexes A1-1 et 2.

Ordre du jour :

- I. Fonctionnement de la CLE : vice-président, bureau et Règles de Fonctionnement
- II. Bilan d'activité du SAGE
- III. Perspectives et Questions diverses

Analyse technique et animation de la CLE dans le cadre de demande d'avis

La CLE a été sollicitée pour donner son avis sur deux dossiers en 2018 (cf. Avis en Annexes A1-3 et 4) :

- 1 avis sur le projet d'implantation d'éoliennes flottantes du Golfe du Lion, avis favorable du bureau de la CLE avec recommandations.
- 1 avis technique sur le certificat du projet de modernisation, requalification et réaménagement des infrastructures et équipement portuaires de Port Barcarès pour recueillir les questionnements de la CLE an amont du dépôt du dossier.

1.1.2 Gouvernance avec les programmes de gestion connexes

Référence contrat d'étang : IVA2

Animation des groupes de travail et rencontre des acteurs pour la mise en œuvre du SAGE

Des groupes de travail et/ou de concertation ou de pilotage ont été animés dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, mais ce travail est décrit dans les chapitres correspondants.

Participation aux CLE et échanges techniques avec les autres SAGE du territoire et limitrophes (interSAGE ou CDE)

- Echanges techniques et gouvernance inter-SAGE avec le SAGE des nappes Plio-quaternaires du Roussillon lors des différentes étapes de l'élaboration et de la finalisation de leur SAGE et de leur PGRE (réunions le 17 avril, le 24 mai, le 5 juillet et le 16 octobre), ainsi que sur des dossiers communs (demandes d'avis CLE ou techniques, tels que décharge d'amiante sur Saint-Hippolyte ou certificat du projet du port de Le Barcarès).

Participation aux réunions de concertation et échanges d'informations avec les autres outils de gestion (SRCE, Parc Marin, SCOT et autres documents d'urbanisme, ...)

- Echanges techniques et participation aux réunions (le 19 juin, le 7 juillet et le 8 novembre) avec le SCOT de la Narbonnaise dans le cadre de l'élaboration de leur projet de PADD.
- Participation à des Comités sécheresse. Le 3 mars pour l'Aude notamment pour faire le bilan 2017 et réfléchir aux améliorations pour 2018. Le 21 août dans les PO (suite à un précédent le 18 juillet) : suite au déficit marqué et prolongé de 2017 et 2018, des restrictions ont été mises en place (notamment sur notre secteur de Bordure côtière Nord) et étendues à la commune de Leucate par la préfecture de l'Aude.
- Dans le cadre de la gouvernance avec Natura 2000 et la Stratégie de gestion des zones humides, participation à un séminaire sur les activités nautiques le 6 novembre (projet porté par le Pôle relais lagunes et Rivages de France).
- Participation à la définition du RNAOE sur le Sous-bassin CO_17_15, pour le futur SDAGE 2022-27 notamment lors de la réunion du 25 septembre à Carcassonne.

1.1.3 Fonctionnement du Syndicat

Référence contrat d'étang : IVA2

Participation à l'animation du projet de territoire :

- Conseils syndicaux : 17 mai, 18 octobre et 14 décembre : bilans et perspectives de l'animation SAGE. Gouvernance avec les autres documents de gestion portés par RIVAGE.

1.2 Mise en œuvre des orientations de gestion du SAGE

La mise en œuvre des orientations de gestion et des dispositions du SAGE se fait à travers la mise en œuvre du troisième contrat d'étang.

2 Animation du 3^{ème} CONTRAT D'ETANG

2.1 Concertation et planification

Référence contrat d'étang : IVA1

Dans le cadre de la restitution de l'avancement des travaux programmés

➤ Animation des Groupes de travail thématiques :

En 2018, une réunion bilatérale RIVAGE/AE a eu lieu le 12 02 2018 sur les actions du troisième volet du contrat d'étang (ZONES HUMIDES). Un point sur les Plans de gestion ZH a été fait (échéanciers prévus/effectifs, difficultés techniques rencontrées dans leur élaboration, études hydrologiques à lancer en 2018, suivis des études en cours) et un accord a été trouvé sur les livrables attendus (études, plans de gestion) ainsi que les méthodes et les échéanciers pour y parvenir.

➤ Animation du Comité technique (Agence de l'Eau, Etat, Région, Départements, Intercommunalités) en charge du suivi technique et financier du contrat (tableau de bord), de la préparation du Comités d'étang et du suivi des bilans :

Réunion 11 septembre 2018 (PPT et CR en Annexe A2-1 et A2-2) :

- *Validation du tableau de bord*
- *Point d'avancement sur les différents volets du contrat avec un point particulier sur les opérations : pollution diffuse ZA et ZNA, assainissement/pluvial*
- *Compte rendu des actions réalisées sur le volet pollution diffuse agricole depuis fin 2016 et premiers retours sur l'analyse cartographique (fiche action IA3)*
- *Perspectives de la suite du contrat d'étang dans le cadre de la GEMAPI*
- *Calendrier prévisionnel de la gouvernance pour fin 2018*

➤ Animation du Comité d'étang (= CLE) en charge du suivi opérationnel du troisième contrat de l'étang de Salses-Leucate

Deux réunions du comité d'étang ont eu lieu en 2018. La première (18 01 2018) correspondait à la restitution annuelle du contrat d'étang au titre de l'année 2017 (cf. Bilan d'action 2017) et la deuxième (12 11 2018) correspondait à la présentation du bilan à mi-parcours du contrat d'étang (Bilan à mi-parcours en Annexe A2-3 ; PPT et CR de la réunion du Comité d'étang en Annexes A2-4 et A2-5).

A l'ordre du jour de cette réunion :

- *Bilan technique des actions du contrat d'étang*
- *Bilan financier à mi-parcours*
- *Qualité de la masse d'eau*
- *Perspectives notamment concernant l'évolution du syndicat en lien avec la GEMAPI et répercussions sur l'animation de la deuxième partie du contrat d'étang.*

A l'occasion de ce Comité d'étang l'Agence de l'Eau a fait part à RIVAGE et aux autres partenaires impliqués dans le projet qu'elle ne signera pas la deuxième partie du contrat. Elle conditionnera pour 2019 son aide à la collaboration active de RIVAGE à l'évolution du syndicat en vue de sa fusion avec l'Agly et à la réussite de la mise en place de la GEMAPI sur le territoire élargi avec pour échéance le 1er janvier 2020.

Dans le cadre de l'intégration de nouvelles fiches actions dans le troisième contrat :

Etant donné la décision de l'Agence de l'Eau de ne pas signer la deuxième partie du contrat d'étang, elle a été demandé à RIVAGE de ne pas investir de temps d'animation dans la recherche ou le montage de nouveaux projets ou fiches actions à intégrer à la deuxième partie du contrat.

2.2 Mise en œuvre du 3ème contrat d'étang

Référence contrat d'étang : IVA1

Pilotage de la phase de mise en œuvre du troisième contrat

Le tableau de bord technique et financier complet sur les actions programmées dans le troisième contrat d'étang a régulièrement été tenu à jour. La dernière version est jointe au bilan à mi-parcours en Annexe A2_3 de ce bilan.

Dans le cadre de l'animation du contrat d'étang et de la tenue à jour du tableau de bord ; un point est fait régulièrement avec les différents porteurs de projet et le cas échéant une assistance à maîtrise d'ouvrage peut être proposée par les agents de RIVAGE (ex. : projet ALRS à Opoul > assistance au montage de dossier de demande de subvention ; PAPPH Salses-le-Château > assistance à la mise en œuvre du volet communication ; ...)

Réalisation du bilan à mi-parcours

Le bilan à mi-parcours a été élaboré sur la base des éléments techniques et financiers collectés par RIVAGE auprès des maîtres d'ouvrages et des co-financeurs des opérations.

Suite aux corrections/compléments apportées par le Comité technique (11 09 2018), le bilan à mi-parcours a été présenté et validé par le Comité d'étang le 12 novembre 2018.

Il est présenté en Annexe A2-3.

Les principaux éléments à noter sont :

- *Les bilans techniques et financiers du troisième contrat d'étang sont très bons : pas de retard anormal constaté, fort engagement financier des maîtres d'ouvrage ...*
- *L'état écologique de la masse d'eau est très bon et l'état chimique ne montre pas une tendance à la dégradation.*
- *L'animation du troisième contrat d'étang se poursuivra sur la période 2019-2020 étant donné l'implication de nombreux partenaires hormis l'Agence de l'Eau.*

3 Mise en œuvre des volets qualité de l'eau du SAGE et du 3^{ème} CONTRAT D'ETANG

Les Volet I et II du troisième contrat d'étang sont dédiés à l'amélioration des connaissances sur la masse d'eau (Volet I) et la participation à l'atteinte du bon état des masses d'eau du bassin versant (Volet II).

3.1 Amélioration des connaissances

3.1.1 Etudes spécifiques

Mieux connaître le territoire pour définir les actions limitant les apports de polluants diffus

Référence contrat d'étang : IA3, IVA1 et IVA2

Les travaux de définition de la vulnérabilité de la zone test ont été poursuivis en collaboration avec la chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales pour la partie technique/méthode d'évaluation de la vulnérabilité et diagnostic des exploitations.

Elaboration de la méthode de diagnostic adaptée aux eaux superficielles

- Finalisation et mise en application de la méthode adaptée «drastic-superficiel» en collaboration avec la CA66. La méthode revisitée a été transmise pour validation à l'Agence de l'Eau en juin 2018 (cf. Annexe A3-1).

Diagnostic des exploitations agricole en zone test

- Cette partie est en cours de réalisation par la chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales. Fin 2018 (23 11 2018) un point d'avancement a été fait avec l'Agence de l'Eau et la CA66 concernant le volet pollutions diffuses et zones humides de l'accord cadre AE/CA66. Suite à cette réunion des compléments "zones humides" ont été proposés pour le modèle de diagnostic sur la zone de Salses Leucate (cf. Annexe A3-2) et 6 propriétaires potentiels supplémentaires (en plus des 10 déjà identifiés hors et en ZH respectivement) ont été ciblés pour compenser les éventuels refus et élargir l'échantillonnage.

Analyse de l'état des connaissances par rapport aux contaminants chimiques (pesticides, métaux lourds, hydrocarbures, médicaments) selon les dernières études disponibles

Référence contrat d'étang : IVA2

Une campagne de mesure dans le cadre des suivis DCE a été réalisée en 2018 mais les données ne sont pas encore disponibles. Les derniers suivis des paramètres chimiques, dans lesquels on retrouve l'analyse des métaux et des substances dangereuses datent de 2015. On retrouve ainsi un État chimique : mauvais dans les coquillages, bon dans l'eau. La substance déclassante en 2015 correspond au 4-ter-octylphénol (en 2012 HAP) dans les coquillages. L'octylphénol correspond à une molécule utilisée dans des produits industriels, dans la fabrication de résines phénoliques. On a retrouvé une molécule similaire dans la dépression de Ventenac, le nonylphénol. Toutefois les proportions utilisées sur le bassin-versant ne devraient pas justifier d'en retrouver dans la lagune. A noter qu'on en a observé qu'une fois en 2015, les autres suivis marquaient d'autres molécules (aldrine ou HAP), ce qui rend un diagnostic et une gestion difficiles.

Nota : une restitution des résultats 2017 a été réalisée en janvier 2018 dans le cadre d'un Comité d'étang élargi (cf. annexes A3-3 et 4).

Poursuite des réflexions pour une estimation de la pression de nutriments sur la lagune (directs et diffus, flux, taux d'exports ...)

Référence contrat d'étang : IVA2

En 2018, une journée technique (le 2 juillet) organisée par l'Agence de l'Eau a permis notamment de faire le point sur les avancées pour le calcul des flux de nutriments. Toutefois on reste sur des hypothèses de bassins versants correspondant à des cours d'eau ce qui difficilement transposable sur notre territoire.

Toutefois sur notre bassin-versant des études pourront peut-être permettre de compléter en partie les flux qui arrivent à lagune par le karst, notamment grâce à l'étude hydraulique sur les Sagnes d'Opoul (finie en 2018), ainsi qu'une étude universitaire sur la caractérisation de certains apports notamment dans les résurgences (cf. *Etude universitaire sur les résurgences karstiques décrite plus loin*).

Diagnostic des centres équestres et des manades

Référence contrat d'étang : IIB6 et IVA1

Cette opération n'a pas été réalisée en 2018.

Suivi du projet ETINCELE ou tout autre projet ayant comme objectif la meilleure connaissance du rôle de nurserie de la lagune de Salses-Leucate

Référence contrat d'étang : IA2 et IVA1

Le projet ETINCELE tel qu'inscrit dans le contrat d'étang et sous MO Association Septentrion a été abandonné.

Le projet proposé par le PNR NM portant sur le rôle de nurserie de la lagune de Bages Sigean a également été abandonné (HAPOLAG).

En revanche la projet ConnéSTER porté par l'entreprise Ecocean en collaboration avec le CEFREM (Université de Perpignan) a obtenu le soutien de la part de l'Agence de l'Eau et a été lancé en juillet 2018. Ce projet vise à étudier le flux possible des individus très jeunes de poissons (post-larves, larves et juvéniles) entre les aménagements au large, dans les zones intermédiaires et dans les zones de nurseries naturelles ou artificielles. L'étang de Salses-Leucate est intégré dans le projet en tant que potentielle nurserie naturelle. Le projet d'étend du Cap Béar au Cap Leucate et porte sur une durée de 3 ans (3ème trim. 2018-2020). Les suivis de poissons coté mer ont été faits en été 2018 et les suivis intralagunaires sont programmées pour 2019. Aucun rapport d'étape n'est encore disponible.

Suivi des projets de recherche ou autres opérés sur l'étang de Salses-Leucate et en lien avec la qualité de l'eau, la biodiversité ou la gestion des ressources naturelles (poissons, coquillages)

Référence contrat d'étang : IA2 et IVA1, IVA2

Qualité de l'eau : Projet MED-SGD (évaluation des flux d'eau souterraine et quantification des éléments chimiques associés)

Au cours de l'année 2018, les travaux de recherche menés dans le cadre du projet MED-SGD ont été poursuivis. En début d'année les pochons de moules ont pu être mise en place sur les résurgences de Font Dame, Font Estramar et sur Port Fitou (valeur de contrôle) pour les expériences de bioarchivage. Les échantillonnages des eaux de résurgences se sont poursuivis tout au long de l'année sur les étangs de Salses-Leucate et de La Palme. Une présentation des premiers résultats a

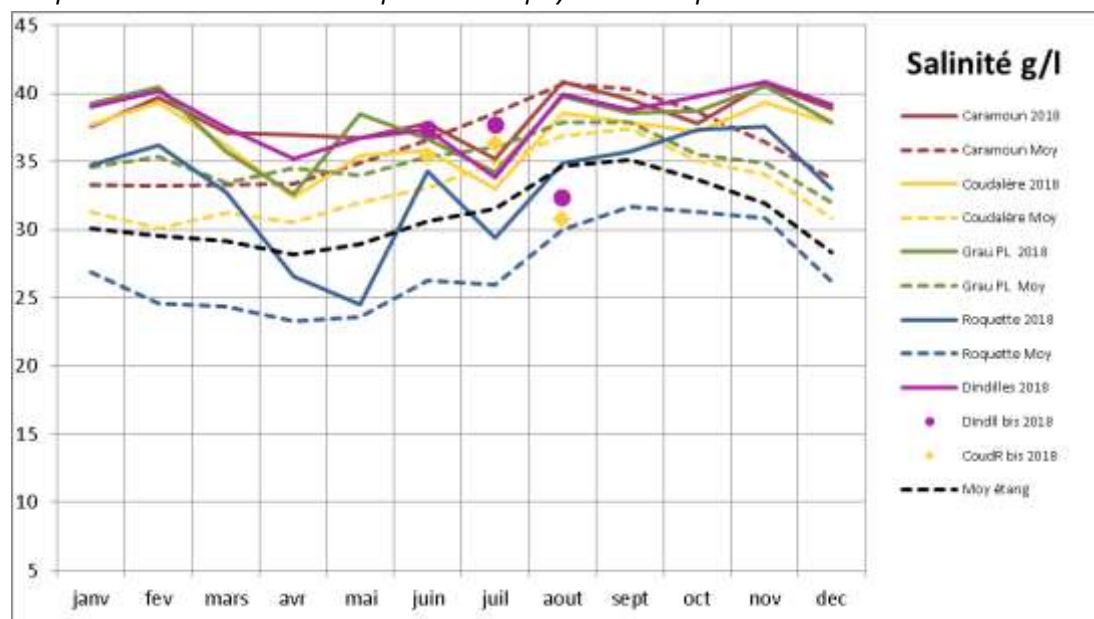
été réalisée par T. Stieglitz dans le cadre des JMZH 2018 et une nouvelles restitution des résultats par les différentes équipes du projet est envisagée mi-2019.

Suivi du projet tuteuré (IUT UPVD) sur les problèmes sanitaires rencontrés dans le bassin des Dindilles

Des intoxications canines ont été constatées (notamment par Mme Bamas vétérinaire à Leucate) suite à des sorties autour du bassin des Dindilles sur plusieurs étés successifs. A ce jour les causes n'ont pas été déterminées mais plusieurs hypothèses sont étudiées. Les hypothèses les plus probables restent un développement dans le milieu aquatique de micro-organismes tels que des cyanobactéries ou des phytoplanctons, dont la toxicité peut être déclenchée par des facteurs environnementaux.

Suite à un projet tuteuré mis en place avec l'Université de Perpignan en 2017, un suivi des paramètres physiques est réalisé par RIVAGE dans le cadre des suivis mensuels de la lagune, avec un complément bihebdomadaire en période estivale (et zone témoin), afin d'observer si un décrochement du milieu s'opérait dans ce bassin par rapport au reste de l'étang où aucun problème n'a été révélé. Depuis 2017 et en 2018, les paramètres pH, températures, O2 et salinité n'ont pas indiqué de différences significatives de milieu pour le bassin des Dindilles. Aucun cas vétérinaire n'a pas non plus été remonté.

Suivis opérés « en routine » sur les paramètres physico-chimiques : ex. Salinité



Suivi du projet de système d'alerte aux blooms de *Dinophysis* et d'*Alexandrium* à Leucate

Le projet, lancé en octobre 2018 dans le cadre du GALPA-EMA (cofinancements FEAMP/Région) et porté par la CRCM, a pour objectif la mise au point d'une méthode pour reconnaître de façon anticipée, les premiers signes de blooms phytoplanctoniques dans le but de mettre à l'abri le coquillage suffisamment longtemps à l'avance pour se prémunir des méventes.

Rivage suit ce projet, la restitution des résultats des analyses et porte assistance aux conchyliculteurs pour la phase de filtration des échantillons.

Au stade actuel de développement de la méthode, il n'est pas possible de prédire la toxicité des blooms mais on peut néanmoins constater que les pics de développement observés avec la méthode moléculaire sont cohérents avec les pics de développement relevés dans le cadre du réseau REPHY (nombre de cellules et concentration de toxines ; cf. Annexes A3-5 et A 3-6). Les résultats observés à travers la méthode moléculaire montrent également une certaine irrégularité de développement du Dinophysis contrairement à celui d'Alexandrium (développement très variable selon les sites, lié à sa nature mixotrophe ?).

3.1.2 Poursuite des suivis du milieu

Référence contrat d'étang : IA1 et IVA2

- Réalisation du suivi simplifié des macrophytes (RIVAGE) aux exutoires des quatre stations d'épuration rejetant dans la lagune en mai et décembre 2018, en collaboration avec les services de la Police de l'Eau (DREAL). Observation et analyse des résultats.

		2010		2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018	
STEP	Distance	août-10	nov-10	juin-11	janv-12	juil-12	mai-13	déc-13	juin-14	nov-14	juin-15	oct-15	mai-16	oct-16	mai-17	oct-17	juin-18	déc-18	
Fitou	0-25m																		
	25-50m																		
	>50m																		
Salses-le-Château	0-25m																		
	25-50m																		
	>50m																		
Saint Hippolyte	0-25m																		
	25-50m																		
	>50m																		
Le Barcarès	0-25m																		
	25-50m																		
	>50m																		

pas de diag	0
très bon	1
bon	2
moyen	3
médiocre	4
mauvais	5

	Moyenne	Printemps	Automne
Fitou	2,08	2,00	2,17
Salses-le-Château	4,20	4,19	4,21
Saint-Hippolyte	3,63	3,59	3,68
Le Barcarès	2,14	2,33	2,00

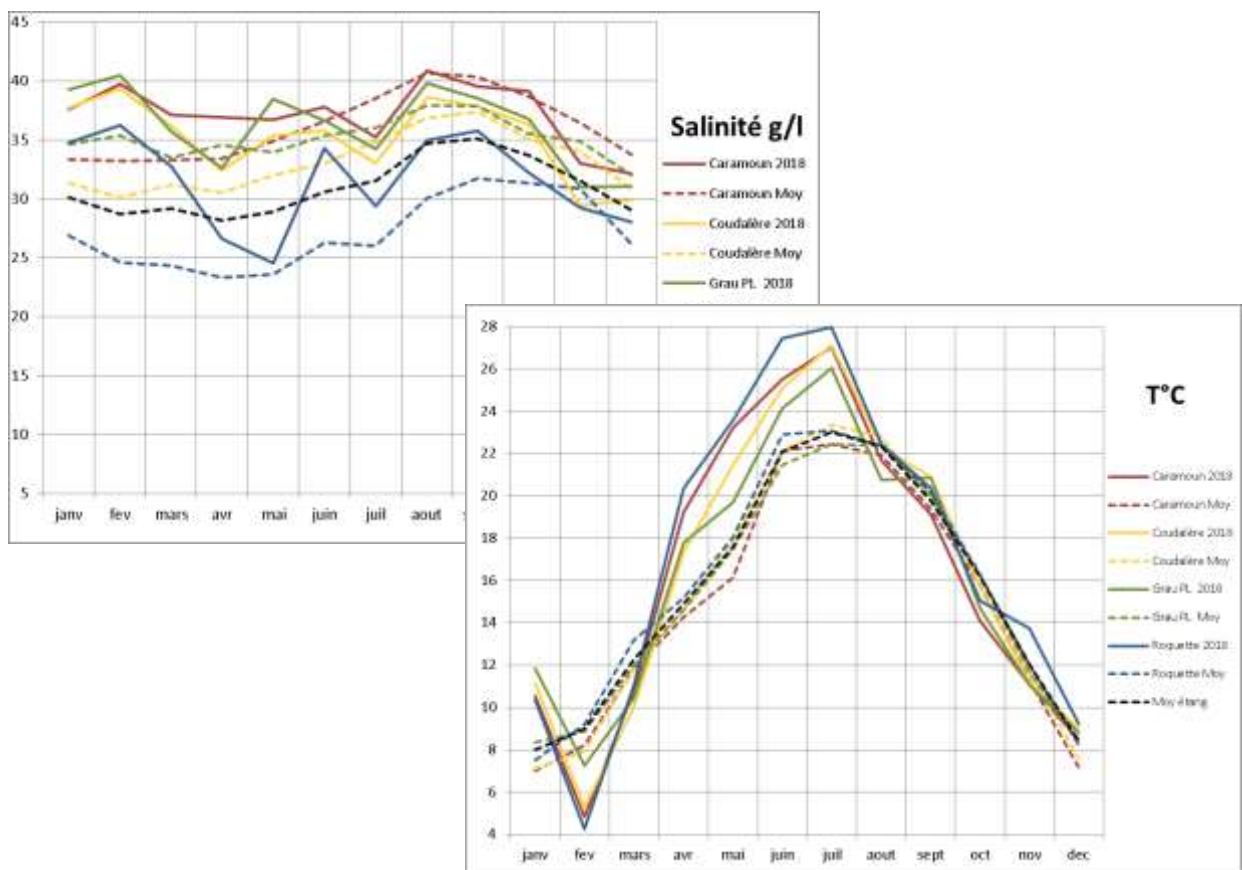
L'analyse des résultats 2018 montre un impact limité des stations d'épuration :

- **Fitou : station la plus favorable depuis plusieurs années**, avec une présence limitée de Valonia, et un bon développement d'herbiers.
- Saint-Hippolyte : secteur très fluctuant, mais ce n'est sans doute pas dû uniquement à un effet STEP.
- Le secteur de Salses-le-Château est plutôt en amélioration surtout au-delà des 50m mais pas en 2018 (effet d'un suivi plus tardif ?).
- Le Barcarès : station suivie depuis 2015 qui marque de bons résultats.
- Globalement en 2018 on observe un "déclassement" de l'automne par rapport au printemps qui peut être expliqué par des suivis automnaux plus tardifs avec mauvaise visibilité. En revanche le printemps est en amélioration par rapport à 2017 (qui était déjà bien). De manière générale, sauf pour Le Barcarès, les stations sont plutôt mieux au printemps qu'à l'automne.

- Le syndicat RIVAGE assure depuis plusieurs années le suivi mensuel de paramètres physiques (salinité, température, pH, oxygène, turbidité) des eaux de la lagune de Salses-Leucate, sur quatre points représentatifs de la masse d'eau de l'étang, tout au long de l'année. Un suivi visuel systématique des courants dans les graus est aussi analysé. Ces informations viennent en complément de certaines données DCE et permettent une présence sur le terrain et sont restituées mensuellement à travers un bulletin de l'étang (ainsi que d'un article de sensibilisation) (cf. un exemplaire en Annexe A3-7).

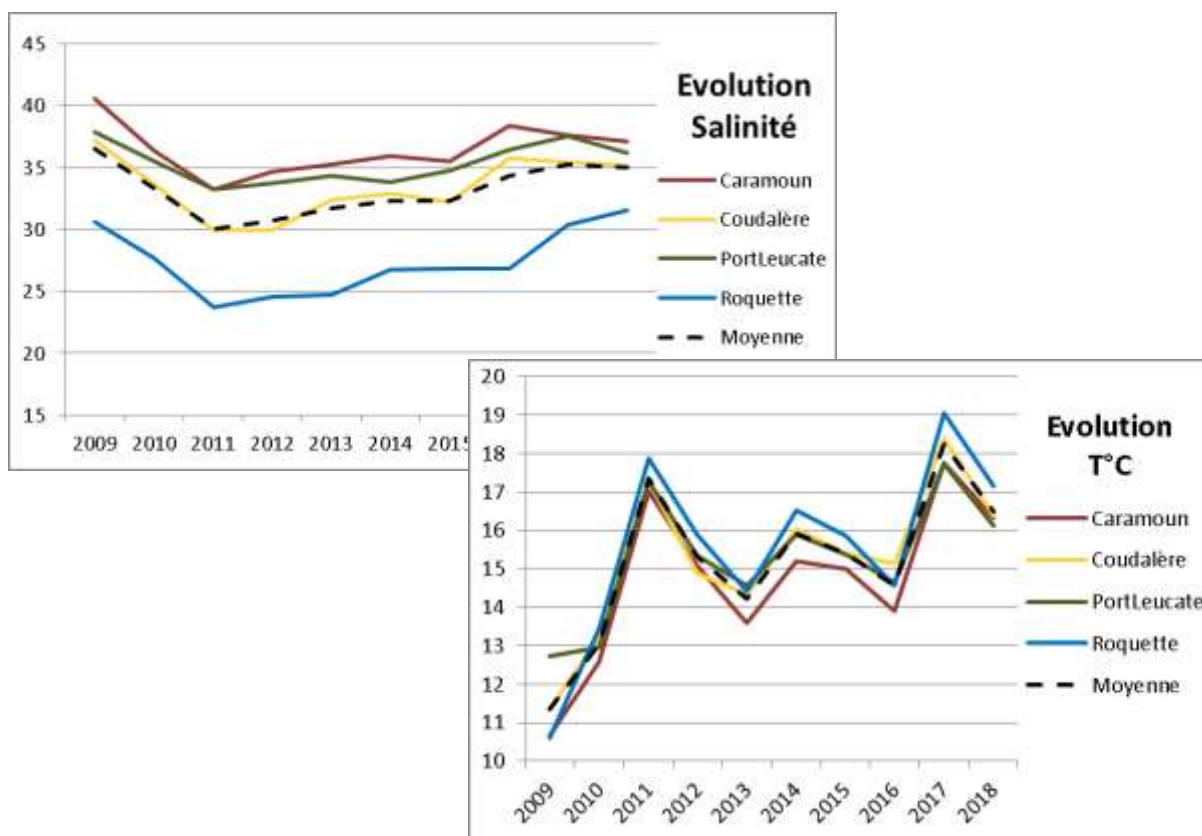
Pour une meilleure utilisation et précision de ces données, la chargée de mission SAGE (qui réalise ces suivis) a participé à une réunion d'échanges et d'étalonnages organisées par la Tour du Valat (le 22 mars), dans le cadre du FilMed.

L'année 2018, comme celle de 2017, a été marquée par une eau très chaude (d'avril à août), mais une salinité moins importante que 2017, surtout pour la dessalure qui a bien eu lieu en début d'automne grâce aux précipitations. A noter des records de températures minimales en février correspondant aux conditions météo.



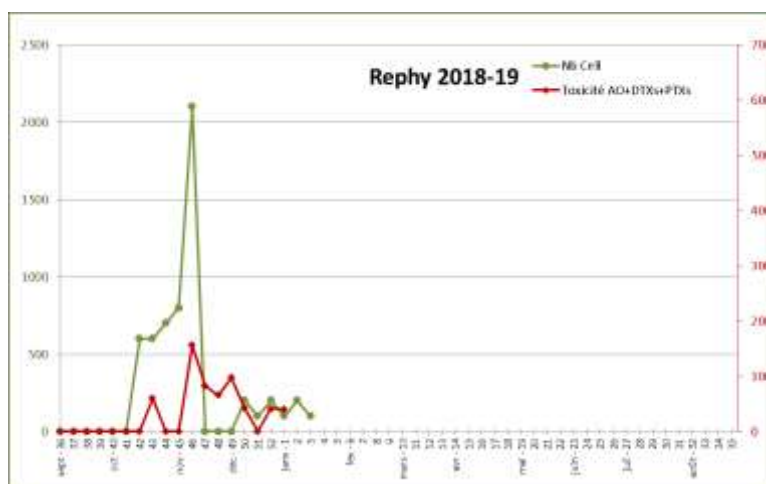
La comparaison interannuelle (2009-2017) fait ressortir qu'il n'y a pas forcément de lien entre la température et la salinité mesurée dans l'étang. 2017 a été l'année la plus chaude mesurée dans l'étang et la plus fraîche était 2009. En revanche 2009 était la plus salée et 2011 (année chaude) la plus douce. 2018 moins chaude que 2017 parce que aussi record des températures minimales.

Nota : un changement du matériel a été réalisé en janvier 2017. Les chlorures n'étant plus mesurés dans la même unité, un recalcul des valeurs est réalisé pour pouvoir comparer les années.



- Le suivi des herbiers dans les zones à enjeu de l'étang de Sables-Leucate a été fait en été 2018 par SEANEO, la compilation des données a été réalisée par RIVAGE (cf. rapport en Annexe A3-8). En 2017 on note la progression des limites de l'herbier surtout en zone profonde mais également une augmentation de la densité dans ces mêmes zones. Le suivi opéré depuis 2010 montre globalement une progression des limites inférieures de l'herbier témoignant ainsi de la bonne qualité du milieu.

- Suivi des analyses opérées par Ifremer concernant la qualité des milieux dans le cadre des suivis des zones de production (REMI, REPHY...). Malgré un bloom observé entre mi-novembre et début-décembre, il n'y a pas eu de fermeture de la vente des huîtres en fin 2018. En effet au maximum du bloom les concentrations de toxines sont restées juste en-deçà de seuils de sécurité sanitaire définis dans la réglementation européenne sont (156,3 vs 160 µg/kg). Concernant les moules en revanche la commercialisation était fermée entre début novembre 2018 et début janvier 2019.



3.2 Amélioration de l'état des masses d'eau du bassin versant

3.2.1 Opérations menées par RIVAGE

Poursuite de la démarche "Vert demain" sur les communes du bassin versant de l'étang de Salses-Leucate

Référence contrat d'étang : IIB1, 2 et 3 et IVA2

Afin de permettre la réalisation de cette démarche et l'atteinte (ou la mise en œuvre) des pratiques ZéroPhyto, la majorité des communes se sont engagées dans des PAPPH.

- Sur Caves, Saint Hippolyte et Saint Laurent de la Salanque : suivi de la mise en œuvre des démarches de PAPPH et aides ponctuelles (sensibilisation ou demande de subvention). Opoul-Périllos n'a pas mis en œuvre un PAPPH, mais leurs pratiques ZéroPhyto sont effectives et labellisées au niveau régional.
- Sur Salses-le-Château la démarche a été relancée. Après une rencontre le 5 septembre, un travail a été réalisé pour les aider à mieux communiquer et mieux faire accepter la démarche par les habitants (plaquettes et articles). En parallèle des animations sont en train d'être organisées pour la semaine pour le développement durable 2019.
- Sur Fitou dont le PAPPH a été validé en 2018 (à posteriori de la mise en œuvre effective du ZéroPhyto) des actions plus complètes ont été mises en œuvre :
 - Echanges techniques avec la commune pour la finalisation-validation de leur document PAPPH, sur la labellisation et pour les demandes de subventions.
 - Aide à la sensibilisation des habitants et organisation-participation avec le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée à une journée (le 13 novembre) avec les écoles, puis le grand public autour notamment de l'exposition "Jardiner autrement" du CD 11. (Exemples d'articles et/ou diaporama en annexes A3-9 et 10).
 - Nouveaux échanges avec la pépinière du CD11 pour continuer le réaménagement durable des espaces verts.

A noter que plusieurs communes du bassin-versant sont labellisées au niveau régional :

- Terre saine : Caves et Fitou (primeur 2018)
- 3 Rainettes : Opoul-Périllos et Saint-Hippolyte (les 2 en progression 2018)
- 2 Rainettes : Saint-Laurent-de-la-Salanque

Dans le cadre de cette démarche, participation en tant que jurée à une journée de contrôle de communes labellisées dans les PO (en juillet).

Appui aux communes et des intercommunalités pour des projets relatifs à l'amélioration de la qualité des masses d'eau (ex. réponse d'appel à projet pour l'aménagement des ALRS...).

Référence contrat d'étang : IIB5 et IVA2

Les projets de Salses-le-Château, Saint-Hippolyte et Opoul-Périllos sont en stand-by en raison de difficultés soit foncières soit financières.

A noter que l'ARS de Fitou a dû être fermée cet automne à cause d'une mauvaise utilisation (nettoyage de machine à vendanger) et qu'une réflexion sur une aire de lavage a donc été proposée. Suite à une remontée des problèmes que rencontrent certaines communes (Fitou, Salses-le-Château, Saint-Hippolyte) en raison de rejets vinicoles inadaptés dans leurs réseaux pluviaux et/ou d'assainissement une réunion a été organisée, le 20 novembre, en collaboration avec la chambre d'agriculture 11 auprès des caves particulières sur la problématique du traitement des effluents. (cf. CR et Diaporama en annexes A3_11 et 12)

Appui aux communes pour un entretien des agouilles prenant en compte les enjeux environnementaux et hydrauliques.

Référence contrat d'étang : IIB8 et IVA2

Comme prévu en 2017, RIVAGE a assisté la commune de Saint-Hippolyte en 2018 pour mettre en place une DIG pour l'entretien de l'agouille Capdal. La demande a été envoyée par la commune en septembre suite au diagnostic terrain annuel (RIVAGE, en juin) afin de cibler les travaux à réaliser. En effet, il est prévu que chaque année un diagnostic précis soit réalisé concernant les travaux nécessaires. Un cahier des charges peut ainsi être établi pour le prestataire et pour faire la demande de DIG. Toutefois l'arrêté préfectoral signé 2018 étant encore valide, les services de l'État ont préféré maintenir celui-là ; la commune affichant simplement les nouvelles parcelles concernées (cf. Annexes A3-13 et 14).

Nota : en raison des conditions météorologiques, les travaux n'ont pu être effectués qu'en janvier 2019 (après d'autres visites de terrain pour mise à jour et rencontre avec l'entrepreneur).

3.2.2 Suivi des opérations menées hors MO RIVAGE dans le cadre du contrat d'étang

Suivi des études et des travaux concernant la gestion des eaux pluviales (et corrélation de la problématique eaux pluviales/eaux usées) sur les communes de Saint-Laurent-de-la-Salanque, Saint-Hippolyte, Opoul-Périllos et du Barcarès

Référence contrat d'étang : IIB7 à 11, IVA1 et IVA2

- Suivi du schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales d'Opoul (MO=PMM) comprenant une analyse des connexions entre les réseaux d'assainissement et le pluvial (réseaux et écoulement superficiel).

Suite à la réunion technique du 08 mars 2018 (cf. Annexes A3-15-0) et du Copil du 16 juin 2018 (cf. Annexes A3-15 et 16), le Copil de validation du SDAEP a eu lieu le 3 10 2018. Le rapport est encore en cours de finalisation. Quelques travaux préliminaires sont en cours et le programme d'action du SDAEP propose pour 2019 une étude de maîtrise d'œuvre mutualisant les questions canalisation et filière boue avec un début de travaux sur les canalisations (sous réserve de programmation dans le PPI).

Les résultats de ce schéma ont été intégrés dans le plan de gestion de la mare d'Opoul (FA IIIA4). RIVAGE a assuré aux côtés du maître d'ouvrage un suivi attentif des rendus de l'étude pour s'assurer de la bonne analyse du fonctionnement de la zone humide de la mare d'Opoul liée au fonctionnement du pluvial et pour analyser la pertinence et la faisabilité de propositions d'action qui sont en lien avec la mare.

- Suivi du schéma directeur des eaux pluviales de Saint-Hippolyte (MO=PMM) qui a été finalisé en juin 2018 (cf. CR du Copil final en Annexe A3-17). Un programme d'action chiffré et priorisé est désormais disponible et les premières actions sont programmées pour 2019 (amélioration du franchissement des agouilles, différents travaux sous voirie,...). Une revisite de la convention de gestion du pluvial liant PMM et Saint-Hippolyte est prévue. Se pose notamment la question de la gestion des agouilles (sur lesquelles une DIG est en cours pour l'entretien) vu leur classement en cours d'eau qui les fait rentrer dans le champ de compétences GEMAPI.

- Suivi du schéma directeur des eaux pluviales de Saint-Laurent-de-la-Salanque (MO=PMM). Le lancement du schéma n'a pas eu lieu comme prévu en 2017 ni en 2018. Il est acté de coupler le schéma directeur eaux pluviales à celui des eaux usées ; le lancement de cette étude est prévu en 2019. Le cahier des charges est actuellement en cours d'élaboration.

Suivi des études et des travaux concernant la gestion des eaux usées sur les communes de Saint-Hippolyte, Le Barcarès, Leucate (Les Sidrières) et Fitou

Référence contrat d'étang : IIA 1-4, IVA1 et IVA2

- Suivi des études et des procédures préalables à la réfection des systèmes d'assainissement de Saint-Hippolyte et du Barcarès.
 - Suivi du schéma directeur d'assainissement de Fitou (MO=Fitou) orienté notamment sur l'analyse des réseaux d'assainissement. Suite à la réalisation des deux premières phases du SDA de Fitou en 2017, un complément aurait dû être apporté en 2018 concernant le bilan de rejets des caves particulières et des restaurants. Selon nos connaissances le complément n'a pas encore été réalisé.
 - Suivi des diagnostics ANC opérés par le GN sur l'île de Sidrières : difficultés à obtenir des réponses de la part du GN par rapport à l'avancement des diagnostics et aux travaux éventuels entrepris par les deux propriétaires pour lesquels l'équipement a été diagnostiqué non-conforme.

Suivi des opérations menées par le Grand Narbonne et le syndicat des nappes du Roussillon par rapport à la préservation de la qualité de l'eau souterraine.

Référence contrat d'étang : IIC1 à 3, IVA1

Un point a été fait avec le syndicat des Nappes sur l'avancement des travaux programmés :

- début 2018 : réfection des têtes d'ouvrages corrodées sur deux piézomètres au Barcarès et réfection d'un piézomètre à St Hippolyte qui a été détruit par erreur
- pas d'autres rebouchages de forages privés ou publics

Un point a été fait avec le Grand Narbonne sur l'avancement des travaux programmés :

- en 2018 : Réalisation des travaux prévus pour la sécurisation du forage AEP de Caves (prescriptions DUP) : clôture et portail, débouchage de la canalisation entre le puits et le réservoir, installation d'un bac de rétention sous la cuve javel

4 Mise en œuvre de la STRATEGIE DE GESTION DES ZONES HUMIDES

A noter : une partie de la mise en œuvre de stratégie de gestion des zones humides se fait à travers les fiches actions du troisième volet du contrat d'étang (Préserver les zones humides du bassin versant)

4.1 Concertation et planification

4.1.1 Secrétariat et animation des instances de concertation

Référence contrat d'étang : IVA3

Animation du Comité de Suivi dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Gestion des Zones Humides (SGZH).

Le **Comité de Suivi de la Stratégie de Gestion (CS-SGZH)** a été réuni le **24 04 2018** afin de faire le bilan des actions territorialisées et transversales menées en 2017 et se projeter sur les actions envisagées en 2018 (Annexe A4-1).

Le Comité de Suivi de la SGZH sera réuni pour le bilan annuel des opérations menées dans le cadre de la SGZH le **19 03 2019** lors de la réunion regroupant Comité de suivi SGZH et COPIL Natura 2000.

Animation du Comité de Suivi en cas de demande d'avis (projets en Zone Humide, étude d'incidences, ...)

Aucune demande d'avis n'a été présentée au Comité de Suivi Zones Humides, seuls des avis techniques ont été formulés.

Compléments ou mise à jour de la Stratégie de Gestion

Pas de modification de la SGZH courant 2019.

4.1.2 Animation des groupes de travail pour la mise en œuvre de la SGZH

Référence contrat d'étang : IVA3

Animation des groupes de réflexion pour la définition des Plans de Gestion territorialisés.

Référence contrat d'étang : IIIA1 - IIIA4 - IIIA5 - IIIA6 - IIIA7 - IIIA9

Animation des groupes de réflexion pour la détermination des Actions Transversales.

Référence contrat d'étang : IIIA10 - IIIA11 – IIB4

En 2018 les comités de gestion, comités de pilotage et groupes de travail techniques et financiers ont été réunis dans l'objectif de poursuivre l'élaboration des différents Plans de Gestion avec leurs programmes d'action : identification des travaux à réaliser, des maîtres d'ouvrage et des partenaires financiers. L'animation de la concertation et la planification sont assurées par le chargé de mission Zones Humides.

Les détails et comptes rendus des instances de travail ou de concertation sont identifiés dans chaque paragraphe traitant dudit Plan de Gestion ou Action Transversale.

4.1.3 Veille à la cohérence des politiques publiques

En dehors du suivi de la bonne articulation entre le SAGE et la démarche Zones Humides, le chargé de mission Zone Humide réalise une veille active de toutes les démarches de gestion des milieux humides qui s'appliquent sur le territoire et intervient si nécessaire pour assurer la bonne prise en compte des objectifs définis localement.

4.2 Mise en œuvre des orientations de gestion de la SGZH

4.2.1 Actions territorialisées

➤ Elaboration du plan de gestion des sagnes d'Opoul

Référence contrat d'étang : IIIA1 et IVA3

Le plan de gestion des Sagnes d'Opoul a été lancé en 2017 dans le cadre d'une convention liant le Conservatoire du Littoral, la Fédération Des Chasseurs 66 et le syndicat RIVAGE.

Fin 2017, une étude hydrique a été initiée, celle-ci s'est déroulée durant l'année 2018 et a donné lieu à plusieurs réunions de restitution intermédiaires. COTECH du 11-06-2018 (AnnexeA4_2), COTECH du 14-09-2018 (Annexes A4-3 et 4). L'étude hydrique est en cours de finalisation à ce jour ce qui permettra de construire les fiches action.

Les diagnostics faune flore et hydrique ont également été réalisés courant 2018

- Diagnostic hydrique (Annexe A4-5)
- Diagnostic faune / flore (Annexe A4-6)

Le COPIL de lancement du plan de gestion a été réuni pour la première fois le 23-11-2018 (Annexes A4-7 à 10) pour une réunion au cours de laquelle il y a eu la présentation des études précitées, du diagnostic et des perspectives du plan de gestion. De nombreux partenaires se mobilisent sur ce secteur à haute valeur environnementale. Par ailleurs, les piscicultures, éléments structurants du secteur, s'engagent au sein du COPIL pour mener à bien ce futur plan de gestion.

➤ Suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion de la Sagnette à Saint-Hippolyte répondant aux objectifs de la Stratégie de Gestion des Zones Humides et du DocOb Natura 2000.

Référence contrat d'étang : IIIA2

En 2018, le site de la Sagnette a fait l'objet d'un suivi général du site ce qui a permis de noter quelques petites dégradations. Le site est régulièrement utilisé pour des animations nature. Le financement des travaux est assuré par PMM.

➤ Suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion de la Soulsoure à Saint Hippolyte répondant aux objectifs de la Stratégie de Gestion des Zones Humides et du DocOb Natura 2000.

Référence contrat d'étang : IIIA3

Début 2018, les travaux se sont poursuivis sur le site de la Soulsoure. La seconde phase du dispositif de mise en défens (ganivelles, barrière et chaîne d'accès) a été mise en œuvre ainsi que le platelage bois à l'extrémité Est du site. Le projet de panneaux d'entrée de site a également été réalisé par RIVAGE et leur pose devrait intervenir début 2019. Le financement des travaux de mise en défens est assuré par PMM et le dispositif de sensibilisation par RIVAGE.

- Suivi des actions mises en œuvre par les différents services de PMM dans le cadre du plan de gestion de la **Mare d'Opoul**

Référence contrat d'étang : IIIA4 et IVA3

Le plan de gestion de la mare d'Opoul est en cours de finalisation. RIVAGE est actuellement en attente des derniers éléments de l'étude hydrologique menée par Perpignan Métropole dans le cadre de Schéma Directeur d'Assainissement et du Pluvial. Le rendu de cette étude est prévu début 2019.

Les premiers éléments identifiés dans le diagnostic du SDA-P (COTECH 08-03-2018 & COTECH 19-06-2018, COTECH 07-06-2018, COTECH 03-10-2018) ont donné lieu à des travaux de petite envergure (étanchéification de regards) mais visant à l'élimination des transferts d'eau entre le pluvial et le réseau d'assainissement. Des travaux plus importants seront réalisés entre 2019 et 2020.

Dans le volet sensibilisation, qui peut être développé en attendant la finalisation du Plan de gestion, différentes opérations ont été menées par RIVAGE en 2018 : Une sortie grand public en a été réalisée en juillet avec le Groupe Ornithologique de Roussillon (Annexe A6-14), et la sensibilisation de plusieurs formations universitaires (Université de Toulouse, UPVD-IUT et UPVD L3GADER).

Le COTECH du plan de gestion de la mare d'Opoul a été réuni le 24-04-2018 (Annexes A4-12 et 13), l'objectif de cette réunion étant l'évolution de l'ancienne notice de gestion en plan de gestion, une refonte de plusieurs éléments a été nécessaire. Le GOGEST a été réuni le 04-10-2018 (Annexe A4-11), cette réunion a permis de valider les dernières modifications du plan de gestion et de valider les objectifs et scénario ainsi que de préciser le contenu des fiches action.

- Finalisation du plan de gestion de la dépression de **Ventenac**

Référence contrat d'étang : IIIA5 et IVA3

Le 06 12 2017 a eu lieu le COPIL de validation du Plan de gestion (Annexe A4-14 et 15). Suite à quoi, courant 2018, la dernière version du Plan de Gestion a été diffusée aux membres du COPIL (Annexe A4-16).

En relation avec la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée et le Syndicat de préfiguration du PNR Corbières Fenouillèdes (Animateur de la ZPS Basses Corbières), un contrat Natura 2000 a été monté en 2017 et réalisé début 2018. Le but étant la mise en défens des Gourgues de Ventenac par implantation d'une lisse en bois le long de la route conformément à la fiche action dédiée du plan de gestion. Le rapport d'exécution des travaux est joint en Annexe A4-17.

Le sentier de découverte des zones humides conçu par RIVAGE et réalisés respectivement par le SIVOM, la CCCSM et la commune a été inauguré le 29-09-2018 (Annexe A4-18).

Le bilan des MAEC sur la dépression de Ventenac a été réalisé en 2018 (Annexe A4-19).

- Suivi des travaux opérés dans le cadre de la notice de gestion des **îlots de la Coudalère**.

Référence contrat d'étang : IIIA6 et IVA3

La mise en défens du site a été opérée du 23 05 2018 au 23 08 2018 avec installation de panneaux temporaires lors de la mise en défens et sensibilisation lors du suivi de nidification. Courant 2018 il a aussi eu conception d'un panneau information/sensibilisation permanent (Annexe A4-20) dont la pose est prévue début 2019.

L'année 2018 était une année de reproduction exceptionnelle avec 175 poussins, ce qui fait des ilots de la Coudalère le premier site de reproduction de la Sterne naine sur les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

➤ Poursuite de l'élaboration et suivi des travaux opérés dans le cadre du plan de gestion des **Mares de Port Leucate**.

Référence contrat d'étang : IIIA7 et IVA3

Suite au COPIL de validation du Plan de Gestion qui a eu lieu fin 2017, les dernières corrections y ont été intégrées et le PdG a ensuite été validé début 2018 et diffusé aux membres du Copil (Annexe A4-21).

Certains travaux de gestion ont pu être mise en œuvre en 2018 : chantier espèces envahissantes et déchets flottants, chantier de débroussaillage, abatage (Mairie, RIVAGE et Lycée Martin Luther King) 13-03-2018.

La mise en œuvre du plan de gestion est prévue pour 2019, le travail de recueil de devis et de demande de financements a été réalisé auprès des partenaires (CD11, Région Occitanie et AE-RMC) entre fin 2018 et début 2019.

Des animations grand public ont été réalisées par la LPO11 et la Mairie de Leucate.

➤ Initiation du Plan gestion **El Comunal**.

Référence contrat d'étang : IIIA9

Après la finalisation du cahier des charges début 2018, l'étude hydrique du futur plan de gestion « El Comunal » à St Hippolyte a commencé le 23-07-2018 (Annexe A4-22). La société BURGEAP a été retenue et a procédé aux premières analyses, à l'implantation de piézomètres et la rencontre des différents acteurs du territoire. Les campagnes de mesures seront poursuivies en 2019 pour un rendu attendu fin 2019.

Courant 2018, les travaux de rédaction de l'état des lieux et du diagnostic par RIVAGE ont débuté en parallèle pour les éléments hors hydrologie.

4.2.2 Actions transversales

➤ Poursuite de l'animation de l'action transversale liée à **l'urbanisme**

Référence contrat d'étang : IVA3

En 2018 RIVAGE a poursuivi l'action transversale urbanisme qui vise à une meilleure prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme sur le bassin versant (SCOT et PLU) et les autorisations délivrées.

Les opérations réalisées en 2018 sont :

- Suivi et accompagnement des **procédures d'élaboration des PLU/PLUi** de Fitou et de St Hippolyte pour une meilleure prise en compte des enjeux zones humides.
- Une mise à jour et amélioration de l'outil de prise en compte des enjeux environnementaux lié au cadastre a été réalisée en 2018 et présentée aux services concernés des communes. Cet outil permet d'une part à RIVAGE de mener une **animation foncière** cohérente sur le bassin versant et d'autre part de **faciliter l'accès aux données environnementales** pour les communes.

Une réunion d'information aux communes a été organisée le 01-08-2018 (Annexe A4-23). Cette réunion a permis d'une part la formation des agents communaux à la maîtrise de l'outil proposé par RIVAGE et le rappel des différents enjeux, mais un échange sur des problèmes concrets, et partagés, rencontrés au sein des communes.

- Lutter contre les **espèces envahissantes** en zones humides et suivi des travaux de gestion des **dépôts sauvages** :

Référence contrat d'étang : IIIA10 et IIIA11

Dans le cadre d'un marché public avec la FDC66, la gestion des ragondins a été poursuivie en 2018. Le Copil qui s'est tenu le 09 05 2018 a permis de faire le point sur la saison 2017 et préparer le piégeage pour 2018. Rapport de piégeage (Annexe A4_24)

Il n'y a pas eu d'opération spécifique aux dépôts sauvages en 2017. Les éléments de localisation ont néanmoins été transmis aux services compétents.

4.2.3 Autres actions

- Suivi des actions hors maîtrise d'ouvrage RIVAGE ou hors Plans de Gestions de la SGZH
Suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion du Mas de l'Ille (PMM, Le Barcarès).
Suivi des opérations de gestion sur le site des Dosses (CG66, Le Barcarès).
- Encadrement de projet tuteuré auprès de l'IUT de Perpignan : Acquisition de données sur les fronts de colonisation d'espèces envahissantes sur les zones humides du sud de l'étang.

5 Mise en œuvre du PAEC 2016-2017

5.1 Concertation et planification

Le syndicat RIVAGE avait choisi de ne pas répondre au dernier appel à projet sorti en 2017 (PAEC 2018-2019) et courant 2018 aucun nouvel appel à projet n'est sorti. Par conséquent aucune action d'animation ou de concertation relative à ce sujet n'a été menée en 2018.

5.2 Mise en œuvre des orientations de gestion du PAEC

En 2018, le suivi de l'instruction des dossiers a conduit le syndicat à participer à plusieurs réunions organisées par la DDTM 66 concernant les différentes problématiques rencontrées sur certains dossiers.

Des discussions sont toujours actuellement en cours. Elles portent sur l'éligibilité de plusieurs exploitations à certaines mesures suite à de nombreux changements de règles.

Concernant le suivi administratif et financier, RIVAGE a réalisé la demande de paiement de la mesure 7.6.5 auprès de la région Occitanie. Plusieurs bilans de l'animation du projet ont été rédigés et envoyés à l'autorité de gestion. Ces bilans sont présentés en annexe de ce document (A5-1 à 4).

6 Mise en œuvre des DOCOB NATURA 2000

6.1 Natura 2000 sur les sites du complexe lagunaire de Salses-Leucate

6.1.1 Concertation et planification

6.1.1.1 Secrétariat et animation des instances de concertation (COFIL, groupes de travail)

Référence contrat d'étang : IVA4

Animation des instances et pilotage (COFIL, Copil PAEC etc.)

Le 24 04 2018, pour clôturer l'exercice 2017, en concertation avec les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau, une réunion commune entre les démarches zones humides et Natura 2000 a été décidée. En effet, la complémentarité des deux démarches permet l'organisation d'une seule réunion début 2018. (Cf. Annexe A6-1).

6.1.2 Mise en œuvre des orientations de gestion du Docob

6.1.2.1 Animation du DOCOB

Référence contrat d'étang : IIIA10 et IVA4

➤ Identification des potentiels contractants (**contrats Natura 2000**)

Dans la mesure où 2 appels à projet ont été ouverts sur la période considérée, RIVAGE a réalisé la promotion auprès des différentes communes du site. Cette démarche n'a abouti à aucun projet de contrat porté par d'autres bénéficiaires que RIVAGE.

➤ Suivi des **contrats Natura 2000** mis en place par les maîtres d'ouvrage autres que RIVAGE

Courant 2018, il n'y avait pas de contrats Natura 2000 mis en œuvre par d'autres maîtres d'ouvrages.

➤ Suivi des différentes **actions de gestion** des espaces naturels sur les sites Natura 2000 portées par des **maîtres d'ouvrage autres que RIVAGE**

Référence contrat d'étang : IIIA2-3 et IVA4

Plan de gestion du Bourdigou : En 2018, seul un travail spécifique de recensement des espèces envahissantes a été réalisé dans le cadre du partenariat avec l'IUT de Perpignan. Deux groupes d'étudiants avaient à leur charge des secteurs situés sur l'emprise du périmètre de ce plan de gestion.

Plan de gestion de la Sagnette : En 2018, le site de la Sagnette a fait l'objet d'un suivi général du site ce qui a permis de noter quelques petites dégradations. Le site est régulièrement utilisé pour des animations nature. Le financement des travaux est pris en charge par PMM.

Plan de gestion de la Soulsoure : Début 2018, les travaux se sont poursuivis sur le site de la Soulsoure. La seconde phase du dispositif de mise en défens (ganivelles, barrière et chaîne d'accès) a été installée ainsi que le platelage bois à l'extrémité Est du site. Le projet de panneaux d'entrée de site a également été réalisé par RIVAGE et sa pose devrait intervenir début 2019. Le financement des travaux de mise en défens est assuré par PMM et le dispositif de sensibilisation par RIVAGE. En annexe A6-2 est présenté le visuel de ces panneaux d'entrée de site.

Animation foncière :

Sur les communes de Salses-le-Château et Saint-Hippolyte la restructuration de la filière arboricole suite à l'infestation de la vallée de la Têt par la sharka induit une pression importante sur les habitats naturels. Dans certains cas cela conduit à la destruction d'habitats d'intérêt communautaires sur le site Natura 2000. Suite à ces constatations, une réunion a été organisée par la DDTM 66 à l'initiative de RIVAGE. Le compte rendu de cette réunion sera rédigé par la DDTM 66. Une seconde réunion de travail avec la SAFER a été organisée afin de prévoir la suite du travail. Le relevé des principales décisions est présenté en annexe A6-3.

Sur la commune de Salses-le-Château spécifiquement, un travail d'élargissement de la gestion des parcelles appartenant aux ASF a également été entrepris. Une convention de gestion a ainsi été rédigée afin de confier la gestion de 4 parcelles communales à RIVAGE en partenariat avec le CEN LR. Cette gestion permettra la maîtrise totale du linéaire aquatique situé sur le site compensatoire. En annexe A6-4 est présentée la cartographie des parcelles en question. Un travail d'animation foncière a également débuté dans le but de prévoir l'acquisition par le CEN LR de plusieurs parcelles situées sur ce même secteur.

Enfin, suite à la mise en vente d'un lot de plus de 6ha de zones humides sur le secteur de Darrieux, un projet d'acquisition par le CEN LR en partenariat avec l'Agence de l'eau et le CD66 a également pu être initié.

Conseil dans l'entretien des cours d'eaux (cf. 3.2.1) : RIVAGE a assisté la commune dans la rédaction d'une Déclaration d'Intérêt générale ainsi que dans la rédaction d'une évaluation d'incidences pour l'entretien de certains de ses cours d'eau (collaboration entre les chargés de mission SAGE et Natura 2000 pour prendre en considération les aspects eau et biodiversité dans ce dossier). Plusieurs réunions ont eu lieu afin de mettre en place cette procédure et les travaux d'entretien de l'Agouille Cap Dal ont ainsi pu être programmés.

Conseil dans l'entretien des prairies situées sur le communal à Saint-Hippolyte : Suite à l'initiation de la démarche d'entretien des prairies en 2017, le syndicat de débroussaillage a été mandaté par la commune de Saint Hippolyte pour procéder à la réouverture de plusieurs parcelles sur le secteur du Communal. Ces travaux se sont poursuivis de janvier à mars 2018. L'entretien des parcelles par pâturage et fauche ont été possibles dès fin 2018 par l'exploitation ovine de Roos CUKIER.

➤ Mise en œuvre **des actions de gestion menées en maîtrise d'ouvrage RIVAGE** (actions relevant du dispositif Natura 2000 et actions « hors dispositif Natura 2000 ») :

➤ **Contrats Natura 2000**

En 2018 RIVAGE a réalisé les deux contrats Natura 2000 prévus :

- Contrat îles des Sidrières à Leucate : Mise en place des 4 bouées de balisage nautique matérialisant la zone de sensibilité autour de l'île et des 3 panneaux d'information situés sur les 3 principaux spots de windsurf (Le Fun, Le Goulet, La Mine). En annexe A6-5 est présentée la maquette des panneaux installés.
- Contrat îlot à sterne naine à Saint Laurent de la Salanque : Création d'un îlot artificiel en bois de 35 m² en partenariat avec l'association REV Solidarité Jeunesse et l'entreprise GIRBAU bois. Après acheminement et construction de la plateforme en bois à 150 mètres du RIVAGE, cet aménagement a été rechargé en sable prélevé sur place et en coquille d'huîtres concassées en provenance de Leucate. En annexe A6-6 est présentée une photo de l'aménagement

➤ **Gestion d'une parcelle en faveur de l'Agrion de Mercure :**

Le Bilan d'activité de l'exercice 2018 est présenté en annexe A6-7.

➤ **Mise en œuvre d'un programme de chantier nature :**

Coordination d'un programme de chantiers nature : organisation d'actions ponctuelles avec différents partenaires : nettoyage de bords d'étang, arrachage d'espèces envahissantes, etc.

➤ **Gestion des usages :**

Mise en place d'un balisage nautique pour matérialiser une zone de moindre dangerosité pour les windsurfers sur le site du parc à huîtres. Cette zone prend en compte les secteurs sensibles vis-à-vis des espèces d'oiseaux nicheurs notamment. Le processus de concertation a été réalisé en 2018. La mise en place des bouées devrait avoir lieu début 2019. Une demande d'AOT pour l'implantation des bouées est en cours d'instruction auprès de la DDTM 11. Cette demande d'AOT reprenant les caractéristiques du projet est présentée en annexe A6-8.

➤ **Mise à disposition des données du DocOb aux maîtres d'œuvre dans le cadre de l'élaboration des différents dossiers d'évaluation des incidences Natura 2000**

De manière générale, une information est systématiquement transmise aux différents porteurs de projet concernant les évaluations des incidences. En fonction des différents types de projets, différents types d'avis peuvent être formulés : rencontre, communication orale, note etc. Ci-après, le tableau des principaux projets suivis en 2018 :

Date fourniture information	Type de projet	Nom du pétitionnaire
07/03/2018	Projet de plantation de vergers de figues à Salses	Privé
04/06/2018	Manifestations aérienne au Barcarès	Patrouilles de France
04/07/2018	Concession de plage au Mouret - Leucate	Mairie de Leucate
09/07/2018	Confortement d'un ouvrage SNCF à Salses	SNCF
09/07/2018	Projet de transplantation de Pina nobilis pour aménagement du port à Port Leucate	Port de Leucate
17/07/2018	Feu d'artifice dans l'Anse de la Roquette à Salses	Mairie de Salses
04/09/2018	Démontage d'un ouvrage de protection de berges illégale à Saint Laurent de la Salanque	DDTM 66
14/11/2018	Projet d'implantation d'une station de fécondation d'abeilles au Mouret	PNR NM
06/12/2018	Projet d'encrochement sur les berges de l'étang entre Leucate village et le grau des conchyliculteurs	CD11
22/11/2018	Survol d'hélicoptère pour activité de baptême de l'aire	Société FlyforYou

➤ Mise en œuvre de plusieurs **suivis** concernant d'une part les espèces de **faune et de flore** patrimoniale sur les sites Natura 2000 et d'autre part les espèces envahissantes :

Comme tous les ans, RIVAGE effectue un suivi spécifique qui concerne plusieurs espèces d'intérêt communautaire le tableau suivant récapitule ces suivis :

Intitulé du suivi	Partenaires	Objectifs du suivi	Habitats / Espèces concernées	Principales conclusions
Suivis de la reproduction des hérons arboricoles coloniaux sur l'île des Sidrières	LPO Aude	Évaluer le succès reproducteur	Aigrette garzette	Colonie encore présente cette année avec des effectifs stables
Suivi de la reproduction des sternes naines	LIFE + ENVOLL	Évaluer le succès reproducteur des larolimicoles coloniaux	Sterne naine	2 sites ont été colonisés cette année : les îlots de la Coudalère au Barcarès et le grau des conchyliculteurs à Leucate. Seul celui du Barcarès a fonctionné avec plus d'un poussin à l'envol par couple. Le site du grau des conchyliculteurs a échoué dû à un dérangement certain par un chien (observation de traces) et des pêcheurs
Suivis des transects « herbiers » dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation de la lagune	SEANEO	Suivre l'évolution de l'herbier	*1150 Lagune Côtière	Relative stabilité
Comptage « Goélands leucophée »	GOR / LPO Aude	Suivre la reproduction des deux principales colonies de Goéland leucophée (île des Sidrières et île de la Corrège)	Goéland leucophée	2487 couples recensés sur l'île de la Corrège

➤ Diagnostic et évaluation de l'état de conservation des habitats ou espèces

Référence contrat d'étang : IVA4 et IVA6

En 2018, suite aux discussions de 2017 avec le CBN Med, un travail de mise en place d'une méthode d'évaluation de l'état de conservation des milieux dunaires a pu être mis en place par la réalisation d'un stage de Master 2 pendant 6 mois. Les principaux résultats de cette étude ont été présentés lors d'un groupe de travail le 13 novembre 2018. La présentation figure en annexe A6-9.

➤ Organisation du concours prairies fleuries.

En 2018, le concours valorisant les pratiques agro-écologiques des éleveurs au Concours général agricole a été organisé en partenariat avec le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée sur leurs deux territoires. L'exploitation de Roos CUKIER installé sur la commune de Salses le Château remporte à nouveau cette édition.

- Projet de sensibilisation de la filière STAPS Font Romeu.

En partenariat avec plusieurs gestionnaires des PO et coordonné par le PNR des Pyrénées Catalanes, une journée de formation à été dispensée pour les étudiants de la filière STAPS sur les enjeux du littoral concernant leur prise en compte notamment dans le cadre de l'organisation des manifestations sportives en espaces naturels.

- Organisation de la fête de l'étang à Saint Laurent de la Salanque.

En 2018 RIVAGE a participé à l'organisation de la fête de l'étang qui a eu lieu le 30 septembre 2018. A cette occasion RIVAGE a financé 2 animations qui sont venues compléter le programme de cet évènement : Une sortie nature avec l'association Labelbleu et un stand des Petits débrouillards sur la thématique de la lagune. Le compte rendu de la réunion de préparation de cet évènement qui a eu lieu le 17-01-2018 est présenté en annexe A6-10 de ce document.

- Restitution des données de qualité des milieux et des résultats obtenus lors des différents suivis aux instances de concertation (Copil Natura 2000) et au grand public

Référence contrat d'étang : IVA4 et IVA6

La restitution des données de qualité du milieu et des habitats et des suivis d'espèces se fait annuellement au cours du Comité de suivi (cf. Annexe A6-1).

- Faciliter le renforcement les mesures de surveillance des espaces naturels

Référence contrat d'étang : IVA4 et IVA7

Le 15/04/2018 une opération interservices police de l'environnement s'est déroulé sur les communes du Barcarès, Saint Laurent de la Salanque et Torreilles. Elle visait la circulation d'engins motorisés en espaces naturels. En annexe A6-11 est présenté l'article de presse relatif à cette opération.

RIVAGE a également participé aux groupes de travail MISEN de la DDTM 11 du 29 06 2018 et du 15 11 2018 qui avaient pour objectif notamment l'organisation des plans de contrôle. Les annexes A6-12 à13 présentent les comptes rendus de ces deux réunions.

- Mise en place d'animation grand public sur le site Natura 2000.

Référence contrat d'étang : IVA4 et IVA6

En 2018 RIVAGE a financé via la convention d'animation Natura 2000, 10 sorties natures pour faire découvrir les richesses du site. En Annexe A6-14 est présenté le flyers de ces animations.

- Participation à l'acquisition de données relatives l'état d'envahissement des espèces végétales envahissantes sur le site Natura 2000 (partenariat Licence LP GADER/IUT Perpignan)

- Evaluation du DOCOB « Complexe lagunaire de Salses-Leucate

En 2018, Aloyse MARTINGE a été recrutée pour un stage de Master 2 pendant 6 mois pour réaliser l'évaluation du DOCOB selon le cahier des charges de la DREAL Midi Pyrénées de 2015. Le document définitif est en cours de finalisation. Le rapport de stage d'Aloyse MARTINGE est présenté en annexe A6-15.

6.1.2.2 Animation de la charte Natura 2000

En ce qui concerne l'animation de la charte Natura 2000, vu les problématiques liées aux conditions d'exonération de la Taxe Foncière sur le Foncier Non Bâti, aucune démarche incitative n'a été réalisée.

6.2 Natura 2000 sur le site du fort de Salses

6.2.1 Concertation et planification

6.2.1.1 Secrétariat et animation des instances de concertation (COPIL, réunion de travail)

- Animation du COPIL dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB

Le 19 mars 2018 s'est tenu le COPIL du site. Ce COPIL a permis de faire le bilan de l'exercice 2017 et de présenter le programme d'actions de 2018. Le compte rendu de ce COPIL est présenté en annexe A6-16.

- Animation des réunions de travail thématiques (suivis scientifiques, mise à jour DOCOB) : Plusieurs groupes de travail ont pu avoir lieu dans le cadre de la démarche de mise en œuvre du DOCOB ainsi que pour la réalisation du suivi chiroptérologique entre l'administration de la forteresse, le syndicat RIVAGE et l'ALEPE.

6.2.2 Mise en œuvre des orientations de gestion du Docob

6.2.2.1 Animation du DOCOB

- **Individualisation** du Docob

Dans le cadre de la reprise par RIVAGE de l'animation du site Natura 2000 de la forteresse de Salses un travail d'individualisation du Docob du Fort de Salses a dû être engagé. Ce travail a été poursuivi en 2018 par la rédaction d'un programme d'action complémentaire. Ce programme d'action est présenté dans le rapport de suivi de l'ALEPE en annexe A6-17.

- Réalisation d'un **inventaire des chiroptères sur le site Natura 2000**

En 2018, un suivi simplifié a été mené par l'ALEPE. Le cahier des charges de ce suivi est présenté en annexe A6-18. RIVAGE a participé activement à la réalisation de ce suivi en accompagnant le prestataire lors de chacune de ces visites.

Un suivi complémentaire a été réalisé en interne à RIVAGE pour suivre spécifiquement et de manière hebdomadaire le transit automnal du Minioptère de Schreibers. Le rapport de suivi de l'ALEPE sera rédigé en mars 2019.

- Suivi des démarches administratives relatives aux travaux de restauration de la circulation hydraulique

En 2018, RIVAGE a participé à la réalisation d'un cahier des charges visant à compléter l'évaluation des incidences relatives à ces travaux. Plusieurs réunions de travail ont eu lieu afin de lancer cette étude actuellement en cours de finalisation.

- Organisation d'une **formation à destination des agents de la forteresse.**

La formation, qui a eu lieu le 30 01 2018, portait sur les espèces présentes, les enjeux et les conduites à observer pour limiter les dérangements. En 2018, RIVAGE a également mené des discussions qui ont abouti à la prévision d'une nouvelle session de formation qui aura lieu début 2019.

➤ Mise en place **d'animation grand public** sur le site Natura 2000

Dans le cadre du programme d'animation annuel de la forteresse, RIVAGE a participé à l'organisation d'un évènement à la forteresse : La nuit de l'astronomie et de la chauve-souris le 18 2018. Lors de cet évènement, RIVAGE a financé l'association ALEPE et la société SYMBIOSE pour dispenser une conférence suivi d'une sortie « observation des chiroptères » ainsi qu'un atelier « construction de gîtes à chauves souris ». Plus de cent personnes ont pu être sensibilisés lors de cette journée. L'affiche de cet évènement est présentée en annexe A6-19.

➤ Mise en place **d'outil de communication** à destination du public

En 2018 une exposition constituée de 4 roll up a été conçue. Ces panneaux d'information sont présentés dans la salle d'exposition de la forteresse de Salses. Un des visuels est présenté en annexe A6-20.

7 Gestion du syndicat RIVAGE

7.1 Planification

7.1.1 **Mise en place de la GEMAPI**

Référence contrat d'étang : IVA0 et IVA1

En 2017, RIVAGE avait lancé son étude SOCLE avec pour objectif de parvenir à une organisation des compétences GEMAPI sur son bassin versant. L'organisation n'a pas pu aboutir en 2017 mais vu les scénarios analysés et dans l'objectif d'assurer durablement la gestion des milieux naturels et aquatiques sur le bassin versant de l'étang de Salses-Leucate, le conseil syndical de RIVAGE a délibéré le 07 décembre 2017 sur une modification de ses statuts du syndicat. Il a proposé de poursuivre les missions hors GEMAPI de RIVAGE et de se doter de la compétence GEMA sur le périmètre du bassin versant superficiel de l'étang de Salses-Leucate.

Cette solution n'a pas pu être mise en œuvre courant 2018 en raison notamment du refus de la CCCSM de transférer la GEMA à RIVAGE (réunion du 09 02 2018 et courrier du 23 03 2018 cf. Annexe Annexe 7-1), de la nécessité pour le SMBVA d'être compétent sur la totalité de la surface de ses communes adhérentes et de l'existence du SIAHCM déjà gémapien sur le territoire.

La solution proposée par RIVAGE face à ce constat était alors d'envisager un conventionnement avec les trois acteurs gemapiens sur le territoire (SMBVA, CCCSM et SIAHCM) pour assurer, pour leur compte, la mise en œuvre de la GEMA sur notre bassin versant. La CCCSM n'était pas opposée à cette solution (cf. Annexe A7-2) et les autres partenaires (SIAHCM et SMBVA) n'avaient pas exprimé de refus à cette solution.

L'étude SOCLE a été clôturée officiellement en juillet 2018 sans convoquer une dernière fois le comité de pilotage (cf. Annexe 7-3 et 4).

L'Agence de l'Eau a fait part à RIVAGE, lors d'une réunion technique sur le contrat d'étang, qu'elle cesserait toute subvention aux chargés de mission dans la mesure où l'organisation des compétences GEMAPI sur le territoire n'avait pas abouti à la fusion Agly/RIVAGE. Ces propos ont été confirmés et précisés dans un échange de courrier joint en Annexe A7-5 et 6 de ce bilan.

Une réunion aura lieu le 1^{er} février à l'initiative de l'Agence de l'Eau et l'Etat avec tous les acteurs concernés (GN, CCCSM, P MCU et SMBVA, SIAHCM, SMMAR, ...) afin de débattre de la fusion des deux syndicats au 1er janvier 2020.

7.1.2 **Définition des objectifs annuels/pluriannuels de RIVAGE dans le cadre de sa stratégie d'action**

Référence contrat d'étang : IVA1

Rappel de la stratégie de RIVAGE

La stratégie 2013-2017 du syndicat RIVAGE a été définie afin d'assurer une meilleure lisibilité des actions du syndicat notamment auprès de ses partenaires financiers. Etant donné que le sujet de la GEMAPI n'a pas encore pu être tranché sur le bassin versant courant 2018, la nouvelle stratégie n'a pas encore été élaborée et par conséquent le programme d'action 2019 a été calé sur ces objectifs pluriannuels précédents qui n'ont pas fondamentalement changé.

Faire vivre un syndicat de gestion capable de porter les projets

1. Maintenir la mobilisation des élus de RIVAGE à travers des objectifs intégrateurs des politiques globales de gestion de l'eau et de la biodiversité mais proches du terrain. Assurer pour cela le bon fonctionnement notamment financier du syndicat.
2. Placer RIVAGE en position de maître d'ouvrage soit pour les actions de gestion transversales soit pour des actions ponctuelles dans la limite de ses compétences et moyens d'action.
3. Assurer une collaboration étroite avec les partenaires techniques et financiers de la structure et rendre compte régulièrement des avancées réalisées.
4. Adapter la structure en fonction de l'évolution du contexte territorial ou réglementaire.

Mobiliser les acteurs du territoire à travers les instances de concertation

1. Remobiliser la CLE à travers la validation du SAGE et la mise en place d'une démarche partenariale au plus proche des réalités locales.
2. Continuer à faire vivre le COPIL Natura 2000 et le Comité de suivi des zones humides.
3. Communiquer et sensibiliser le public.

Mettre en œuvre les divers plans de gestion

1. Programmer les actions de gestion des milieux aquatiques et coordonner leur mise en œuvre. Le cas échéant étudier la participation de RIVAGE à des projets européens en vue de multiplier les opportunités de financement.
2. En particulier relancer un programme multi-partenarial de mise en œuvre du SAGE.
3. Continuer la mise en œuvre du DocOb et de la Stratégie de Gestion des Zones Humides.

Bilan 2017 et perspectives 2018

Une réunion de bassin versant a été organisée le 29 janvier 2018 sur invitation de l'Agence de l'Eau en collaboration avec les services de l'Etat et en présence des partenaires de RIVAGE (départements Aude et PO, ONEMA,..).

A l'ordre du jour de cette réunion :

- Structuration du BV – Grand Cycle de l'Eau
- Animation du SAGE
- Mise en œuvre de la SGZH
- Contrat d'Etang (CE3)
- Point d'information PDM / PAOT (DDTM)

Aucun CR pour cette réunion n'a été envoyé. Le PPT présenté par RIVAGE à l'occasion de cette réunion est présenté en Anne A7-7.

7.2 Mise en œuvre des orientations de gestion définies

7.2.1 Gestion du syndicat

Référence contrat d'étang : IVA1

Gestion administrative et financière du syndicat

Les comptes de l'année 2017 ont été clôturés lors du conseil syndical du 15 mai 2018. Vu la réalisation sur l'exercice 2017 et les reports de 2016, l'année 2017 a été clôturée avec des excédents à la fois de fonctionnement (8 125,37 €) et d'investissement (82 834,57 €).

Toutes les opérations et le suivi comptable sont assurés par la directrice en collaboration avec les services de la mairie de Leucate.

Gestion des charges courantes liées au fonctionnement du syndicat

Au courant de l'année 2018, 3 conseils syndicaux ont été organisés. Les thématiques abordées sont résumées dans le tableau ci-joint. Les PPT et les procès-verbaux sont joints en Annexe A7-8 à 12 de ce bilan d'activité.

Tout le personnel intervient pour sa partie dans l'organisation des comités syndicaux et toute l'équipe est systématiquement présente lors de ces réunions.

Date	Ordre du jour
15 mai 2018	<ul style="list-style-type: none">- Approbation PV 07 12 2017- Compte administratif 2017- Compte de gestion 2017- Affectation des résultats- Budget supplémentaire 2018- Agrément service civique- Information : GEMAPI- Subvention FEAMP / Maison de l'étang- Avenant convention CCSM/RIVAGE- Programme d'action N2000 2018-2019- Questions / Informations diverses
18 octobre 2018	<ul style="list-style-type: none">- Approbation PV 15 05 2018- Information : GEMAPI- Vote de la DM1 sur BS 2018- Programme d'action 2019- DOB 2019- Indemnisation des stagiaires- Indemnisation des frais de nuitée- Convention de gestion terrains Salses- Questions / Informations diverses
14 décembre 2018	<ul style="list-style-type: none">- Approbation du PV de la séance du 18 10 2018- Programme d'action 2019- Budget prévisionnel 2019- Information : GEMAPI- Questions / Informations diverses

Équipe permanente :

Il n'y a pas eu de modification dans l'équipe permanente en 2018.

Stagiaire :

En 2018 une stagiaire a été accueillie à RIVAGE : Aloyse MATRINGE en stage à RIVAGE du 23/04 au 30/09/2018 dans le cadre de son MASTER II Biodiversité, Ecologie et Evolution (parcours Biodiversité et Développement durable) à l'Université UPVD de Perpignan. Elle a travaillé sur l'évaluation du DOCOB Natura 2000 du Complexe lagunaire de Salses-Leucate. Le rapport rédigé à l'issue de ce stage est présenté en annexe A6-15 de ce bilan.

Service civique :

Noé VAN BEEK a fait un début de service civique à RIVAGE. Le contrat initialement programmée du 17/10/2018 au 18/04/2019 a été interrompu d'un commun accord après deux mois. L'objectif de sa mission était de sensibiliser les véliplanchistes et les kyte-surfeurs sur les spots de l'étang de Salses-Leucate à la nécessaire cohabitation avec l'activité traditionnelle de pêche petits métiers et aux sensibilités environnementales des différents spots. Le service civique a été interrompu car les conditions météo étaient telles que les sportifs qu'on cherchait à sensibiliser n'était pas sur site.

7.2.2 **Communication et sensibilisation**

Référence contrat d'étang : IVA1-4, IVA6

- Communication dans le cadre des différents projets menés (syndicat, SAGE, Natura 2000, Zones Humides, démarche contractuelle...)

Les Journées Mondiales Zones Humides ont cette fois encore été animées par le syndicat RIVAGE en partenariat avec le PNR de la Narbonnaise et l'Université de Montpellier entre autres. Annexe A7_13

- Développement des actions d'éducation à l'environnement et de sensibilisation dans les écoles et auprès du grand public :

En 2018, un programme de 22 sorties nature a été organisé durant l'été 2018. La brochure est présentée en Annexe A6_14. Ces sorties, financées soit dans le cadre de la convention d'animation Natura 2000, soit en autofinancement RIVAGE, soit par la mairie de Leucate (pour ce qui concerne les sorties nature hebdomadaire assurée par Chloé Marin, employée saisonnière pour l'animation de la maison de l'Étang) ont été réalisées par 3 prestataires : la LPO Aude, le GOR et l'association LabelBleu, l'Aude au nat'.

Elles ont permis de sensibiliser plus de 230 personnes.

En 2018, RIVAGE a participé à l'organisation de la fête de l'étang à Saint-Laurent-de-la-Salanque (cf. rubrique Natura 2000).

RIVAGE a également été présent à la première organisation de la manifestation « Agriculture en fête » à Leucate 3-4/11/2019. Cette manifestation combinait les thématiques : agriculture, pêche/métiers de la mer et environnement. RIVAGE a proposé à cette occasion deux animations : une sortie d'observation d'oiseaux avec la LPO et un stand des Petits débrouillards. A l'occasion de cette foire, Mme Roos Cuckier – dont l'exploitation pratique du pâturage extensif dans les zones humides au sud de l'étang – s'est vue remettre le premier prix prairie fleuries (échelle locale).

- Information et sensibilisation du public scolaire (collèges, lycées) et universitaire :

RIVAGE a fait plusieurs interventions auprès de l'IUT de Perpignan sur la thématique « des Directives Européennes à la mise en œuvre du DOCOB ». Une visite du site a été organisée dans le cadre de ces enseignements.

La totalité des classes de 6^{ème} du Collège de Saint-Laurent-de-la-Salanque ont passé une matinée sur le site de la Maison de l'étang afin d'aborder différentes thématiques : espaces dunaires, fonctionnement lagunaire, érosion du trait de côté...

- Collaboration avec la commune de Leucate pour l'animation de la Maison de l'étang et renouvellement des équipements

RIVAGE a obtenu des cofinancements de la part de l'UE (FEAMP) et de la Région afin d'actualiser la Maison de l'étang en faveur des métiers halieutiques et des milieux naturels. Les travaux ont été réalisés courant 2018 ; le rapport des travaux est joint en Annexe A7-14 de ce bilan. La fréquentation de la Maison de l'étang pour l'année 2018 était de 5900 visiteurs ce qui correspond à la fréquentation la plus élevée depuis que le suivi est réalisé.

- Interconnexion des espaces naturels ouverts au public